

## Revendications de la Conférence des enfants 2018

« Nous demandons que les enfants ayant fui leur pays et qui arrivent en Suisse sans leurs parents reçoivent un soutien psychologique, aussi longtemps que nécessaire. Ils devraient également pouvoir être accueillis dans une famille d'accueil. Ces enfants devraient avoir droit à une nouvelle famille. »

Article 20

« Nous demandons aussi que, à partir de 10 ans, tous les enfants qui vivent en Suisse puissent participer aux décisions pour les questions qui les concernent directement. Les enfants doivent recevoir une information adaptée sur ces sujets. En effet, les enfants sont des experts pour toute question les concernant. En outre, à partir de 10 ans, les enfants sont légalement responsables et peuvent être sanctionnés en cas de violation de la loi. Nous estimons donc avoir aussi un droit de parole. Nous pouvons également le justifier par les articles 12 et 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant. »

Articles 12 et 17

« Nous demandons que les enfants n'aient plus à subir de violences à la maison. »

« Nous demandons que notre temps libre ne soit plus supprimé par des heures de retenue. »

« Nous demandons que les enfants puissent davantage participer aux décisions à l'école. »

« Nous demandons l'introduction d'une taxe pour les produits contenant de l'huile de palme en Suisse. »

Articles 6 et 24

« Nous demandons à la politique de s'assurer que moins de plastique soit produit. Cela réduirait les dangers pour notre santé ainsi que la pollution de l'environnement. »